



**ARRETE N° 2023 - 217**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Place de Stationnement**  
**Rue de la République n°35**  
**ENTREPRISE MOREL**  
**CONSTRUCTION**  
**Du Mardi 23 Mai au Vendredi**  
**23 Juin 2023**

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame BLANCHET Chloé, pour le compte de la société MOREL CONSTRUCTION – 52B Route de Caen – 14100 SAINT DESIR, afin de réserver 1 place de stationnement, rue de la République, au n°35, pour la réalisation de travaux intérieurs, située rue de la République, au n°35, du Mardi 23 Mai au Vendredi 23 Juin 2023, de 8h00 à 18h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : La Société MOREL CONSTRUCTION est autorisée à réserver le stationnement situé rue de la République, au n°35, pour la réalisation de travaux intérieurs, située RUE DE LA REPUBLIQUE, au n°35, du MARDI 23 MAI au VENDREDI 23 JUIN 2023, de 8h00 à 18h00.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit, Rue de la République, sur la place de stationnement située au n°35, et réservé à la Société intervenante, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.

**ARTICLE 3** : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par le demandeur.

*Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9, Route Emile Renouf à Honfleur.*

*Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site, au terme de l'intervention.*

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 22 Mai 2023

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :

Jérôme HAMEL

